

Objet :

ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION

M. Daniel SCAFA
1^{er} Adjoint

N° A-2026-03-23-18

ARRETE DU MAIRE

La Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Daniel SCAFA en qualité de 1^{ère} adjoint au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Daniel SCAFA,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 23 Mars 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Monsieur Daniel SCAFA, 1^{ère} Adjoint pour tout ce qui concerne les affaires de :

- Sécurité des bâtiments

Et de communication relatives :

- Aux différents moyens d'information et de publicité (informatiques, presse, diffusions locales, supports ou techniques innovants...).
- A la vie démocratique et l'information des administrés (organisation de différentes réunions...);
- A la création et maintenance du site internet.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Fait à LESPIGNAN, le 23 Mars 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le **10 AVR. 2026**
ID : 034-213401359-20260323-A2026_03_23_18-AI

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **02 AVR. 2026**
Et publication ou notification
Du
La Maire : **07 AVR. 2026**

